



REGLEMENT DU CONCOURS DE BOITE AUX LETTRES ORIGINALE

Article 1 – Modalités d’inscriptions

Le concours est gratuit et **ouvert à tous les habitants de la ville, propriétaires ou locataires à l’exception des membres du jury**. Il est limité à une participation par foyer.

L’inscription est obligatoire, et doit être réalisée :

- Soit par mail à : bureau@amis-marolles.org
- Soit en déposant avant le 22 avril 2023 à la mairie, dans une enveloppe au nom des Amis de Marolles, le formulaire d’inscription dûment complété, accompagné éventuellement d’une ou plusieurs photos de la boîte aux lettres. Les photos peuvent également être envoyées ultérieurement, mais avant le 22 avril 2023, par le même moyen.

Article 2 - Jury et critères de sélection

Le jury élira les trois plus belles réalisations selon des critères de composition, d’originalité, d’harmonie de couleurs et d’effet d’ensemble.

Le jury passera dans les 15 jours suivant la date limite d’inscription.

Article 3 – Droit à l’image

Les candidats autorisent l’association à utiliser et publier les photos des boîtes aux lettres faisant l’objet du concours ainsi que les photos d’eux-mêmes qui seront prises lors de la remise des prix.

Les candidats ne pourront en aucun cas demander de contrepartie à l’utilisation des photos.

Article 4 – Palmarès et prix

A l’issue de la visite, un classement sera établi.

Les lauréats seront personnellement informés par courrier de la remise officielle des prix.

Article 5 – Dispositions diverses

Les Amis de Marolles se réservent le droit de reporter ou d’annuler le concours ou la cérémonie de remise des prix en cas de force majeure.

Le fait de participer au concours entraîne l’acceptation du présent règlement.

Nous nous engageons à ne donner vos informations à aucun tiers. Elles ne seront jamais vendues ni louées.

Pour tout renseignement sur le concours, appelez le 06 12 62 38 59